

ENTREPRISES &  
ASSOCIATIONS |

# TARIFS

au 1<sup>er</sup> mars 2016

---

CONDITIONS ET TARIFS  
APPLIQUÉS AUX ENTREPRISES  
ET ASSOCIATIONS

Depuis de nombreuses années, Société Générale accompagne les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique dans la réalisation de leurs projets.

Notre ambition est de devenir la Banque relationnelle de référence. Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une **relation durable** fondée sur la **confiance** et la **transparence**.

Dans cette optique, cette documentation vous offre une information claire et précise sur nos tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Retrouvez l'ensemble de nos tarifs sur les sites **[entreprises.societegenerale.fr](http://entreprises.societegenerale.fr)** et **[associations.societegenerale.fr](http://associations.societegenerale.fr)** ou faites-en la demande auprès de **votre Conseiller** qui est votre interlocuteur privilégié.

## VOS SERVICES DE BANQUE EN LIGNE

Société Générale vous accompagne dans votre développement et la gestion de vos transactions, **en simplifiant l'accès à vos opérations où que vous soyez.**

À ce titre, pour plus d'efficacité et de réactivité, nous vous proposons toute une gamme de services de banque électronique.

Pour vous aider dans le traitement de vos opérations courantes à distance, nous avons mis en place des solutions simples, souples et adaptées, quel que soit l'équipement actuel de votre entreprise.

Vous pouvez collecter des informations sur vos opérations et vos comptes, transmettre des opérations de paiement et d'encaissement, gérer votre trésorerie, de façon sécurisée et automatisée grâce à Internet ou à la télétransmission.

Par ailleurs, nos spécialistes Flux se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer, réaliser avec votre Conseiller un diagnostic précis de vos besoins et vous apporter un conseil personnalisé.

**Parlez-en à votre Conseiller.**

## PRÉAMBULE

Le présent document tarifaire remplace, pour les Entreprises et les Associations, la brochure intitulée “Conditions et tarifs appliqués aux entreprises et associations” au 1<sup>er</sup> mars 2015 à laquelle il est fait référence dans nos contrats. Ce document n'est pas exhaustif. Il pourra être modifié à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux conditions générales de la convention de compte vous concernant.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

## SIGNIFICATION DES SYMBOLES UTILISÉS

Afin de vous faciliter la lecture de cette documentation, vous trouverez ci-dessous la signification des symboles utilisés.

**| TVA** Commissions assujetties à la TVA.

**| DATES DE VALEUR**  
p.44 Dates de valeur en fin de brochure.

**| N** Nouveau service ou produit.

Les mots marqués d'une étoile \* sont expliqués dans le "Lexique" en fin de brochure.

# SOMMAIRE

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN	8
• VOTRE TENUE DE COMPTE	8
• VOS RECHERCHES	9
• VOS AUTRES OPÉRATIONS	9
• ASSOCIATIONS – VOS OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES	10
VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT	11
• VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE EN FRANCE	11
• VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE À L'INTERNATIONAL	14
• VOS AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT	14
VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	16
• VIREMENT REÇU	16
• PRÉLÈVEMENT SEPA ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)	17
• CARTE	17
• CHÈQUE	19
• EFFET (LCR/BOR)	20
• ESPÈCES	20
VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	21
• VIREMENT ÉMIS	21
• PRÉLÈVEMENT SEPA ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)	22
• CARTES AFFAIRES ENVIRONNEMENT	23
• CARTES BUSINESS	24
• SERVICES LIÉS À VOS CARTES	25
• CARTE ESPÈCES	25
• CHÈQUE	25
• EFFET (LCR/BOR)	27
• ESPÈCES	28

VOS AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL	29
• VOTRE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL	29
• IMPORT	30
• EXPORT	31
• GARANTIE INTERNATIONALE	33
LETTRE DE CRÉDIT STAND BY (SBLC)	
• OPÉRATIONS DE CHANGE	34
• SERVICES PAR INTERNET	35
• AUTRES SERVICES	35
VOS FINANCEMENTS	36
VOS PLACEMENTS	38
• DÉPÔTS, OPC ET GESTION SOUS MANDAT	38
• OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES	41
VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS	43
LES DATES DE VALEUR	44
• VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	44
• VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	45
RÉSOUDRE UN LITIGE	47
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE	51
LEXIQUE	52
CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES	54

## VOS COMPTES AU QUOTIDIEN

Euros

## VOTRE TENUE DE COMPTE

**Ouverture de dossier administratif et actualisation de la situation client (juridique, fiscale, comptable...)**

Cette commission annuelle est perçue en sus de la récupération des frais engagés (conservation des hypothèques, greffe, cadastre...).

## ■ Pour les entreprises

– **Votre chiffre d'affaires**

- Inférieur à 4,5 millions d'euros min. 300,00
- De 4,5 millions d'euros à 15 millions d'euros min. 600,00
- Supérieur à 15 millions d'euros min. 1 200,00

■ Pour les associations 140,00**Commissions de tenue de compte**

Ces commissions mensuelles sont calculées et perçues à la fin de chaque période d'arrêté.

## ■ Commission fixe

- **Compte en euros** min. 25,00
- **Compte en devises** min. 34,00  
(ou contre-valeur)

## ■ Commission de mouvement \*

- **Minimum par mois** de 0,6 ‰  
à 2,00 ‰  
7,00

## ■ Fourniture des relevés d'intérêts

- **Papier** 10,00  
par échelle
- **Électronique (internet ou télétransmission) <sup>(1)</sup>** 4,00  
par échelle

## ■ Compte inactif

– **Frais de tenue de compte**

Après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier

Dans la  
limite de  
**30,00**  
par an

**Services Bancaires de Base (SBB)**

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier.

**Gratuit**

\* Voir Lexique p.52.

(1) Abonnement télétransmission en sus.



	Euros
<b>Relevés de compte</b>	
Ces commissions sont perçues mensuellement.	
■ Mensuels	Gratuit
■ Quinzaines	2,50
■ Hebdomadaires	6,00
■ Journaliers	35,00
<b>Courrier guichet</b>	
Cette commission mensuelle est perçue par compte.	
■ Courrier conservé au guichet à la demande du client	10,00

## VOS RECHERCHES

### Demande de renseignements spéciaux

Cette commission, déterminée selon l'importance de la demande, s'applique aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte.

■ Demande de renseignements	TVA	min. 175,00
-----------------------------	-----	-------------

### Recherche d'un document

■ Relevé de compte mensuel	TVA	13,00 par relevé
■ Autre document (à l'unité)	TVA	
– Moins d'un an		15,00
– Plus d'un an		32,00
■ Supplément par photocopie	TVA	0,70

## VOS AUTRES OPÉRATIONS

### Compartiment de coffre-fort

Cette commission annuelle est applicable au locataire titulaire d'un compte. | TVA

■ Compartiment de coffre jusqu'à 30 dm <sup>3</sup> et pour une valeur du contenu garantie à hauteur de 30 500 EUR	87,50
■ Autres volumes et/ou garanties	Nous consulter

	Euros
<b>Avis à tiers détenteur ou saisie reçue</b>	
■ Par avis ou saisie reçue	115,00
■ Oppositions administratives	10 % du montant dû (plafond 115,00)
<b>Commissions d'intervention</b>	
■ Par opération et dans le cadre de la signature d'une Convention de Trésorerie Courante (plafond journalier : 6 opérations)	min. 10,00
■ Pour toute autre opération	min. 13,50
<b>Renseignements commerciaux France</b>	
■ Cycléa Pack Ellipro Ce forfait permet de consulter sur Internet, de façon illimitée, des informations financières et commerciales sur toutes les entreprises inscrites dans le pack.	Nous consulter

## ASSOCIATIONS – VOS OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

### Quiétis Associations

Produit d'assurances des papiers et moyens de paiement de l'association et service d'informations juridiques et fiscales par téléphone.

- |  |      |
|--|------|
| ■ Par compte bancaire (cotisation mensuelle) | 3,50 |
|--|------|

### Jazz Associations <sup>(1)</sup>

- |                        |                    |       |
|------------------------|--------------------|-------|
| ■ Cotisation mensuelle | TVA <sup>(2)</sup> | 10,00 |
|------------------------|--------------------|-------|

Sont inclus dans JAZZ Associations :

- L'abonnement à Progéliance net (hors options)
- L'assurance Quiétis Associations
- Les frais fixes mensuels de tenue de compte, la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de votre situation comptable, juridique et fiscale
- Les frais de mise en opposition sur chèque(s) et prélèvement(s) (y compris les révocations de prélèvements)
- Les frais d'émission de trois chèques de banque par an

### Les comptes d'épargne

- |   |       |
|---|-------|
| ■ Déclit Seuil<br>Virement automatique, en fonction du solde du compte courant, vers le compte sur livret (commission annuelle ; service réservé aux Associations). | 10,00 |
|---|-------|

(1) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents).

(2) Partiellement soumis à TVA.

# VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT

Euros

## VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE EN FRANCE

Les commissions sont perçues mensuellement (sauf conditions particulières) sous forme d'abonnement par service. Elles ne comprennent pas la commission de traitement des opérations (voir les rubriques "Vos encaissements et vos règlements en Europe et à l'international" pages 16 à 28 et "Vos autres opérations à l'international" pages 29 à 35).

### Sogecash Net ([entreprises.societegenerale.fr](http://entreprises.societegenerale.fr)) | TVA

Ensemble de services de gestion de comptes sur Internet, proposé sous forme :

- d'une offre Sogecash Net Évolution
- de services "à la carte" pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de Sogecash Net Évolution.

#### ■ Sogecash Net Évolution (incluant 3 comptes à vue) 27,00

Consultation de relevés de comptes, relevé de comptes au format PDF (Relevé de Compte Electronique), consultation de relevés de LCR/BOR à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements européens, saisie de bons à payer de LCR/BOR, réception d'alertes sur la mise à disposition de chèquiers et cartes bancaires, une clé e-secure ou un logiciel de sécurité "Secure Access"<sup>(1)</sup> (pour un seul utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum). | N

#### ■ Services unitaires

##### – Paiements (pour chacun des services)

Saisie d'ordres de virements européens, de virements internationaux, de virements de trésorerie européens, de bons à payer de LCR/BOR.

7,00

##### – Encaissements (pour chacun des services)

Saisie de remise de LCR/BOR, saisie de prélèvements européens.

7,00

##### – Relevés

- Relevé de compte, par compte\* 12,00
- Comptes au format PDF (Relevé de Comptes Electronique)\* | N Gratuit
- Intérêts (Relevé d'Intérêts Electronique) (par échelle) 4,00
- Opérations du jour (intraday), par compte\* 12,00
- Relevé de chèques,
  - par service 7,00
  - par image visualisée (chèque, bordereau de remise) 0,50
- Relevé des factures cartes bancaires à payer, relevé de LCR/BOR à payer\*, recherche d'opérations\* 4,00

(1) Disponible courant 2016.

\* Disponibles sur Mac (marque déposée par Apple Inc.), iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.), Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.).

	Euros
<b>– Trésorerie</b>	
• Fusion de compte	7,00
• Comptes titres, par compte	4,00
<b>– Monétique</b>	
• Service monétique (dont le suivi des télécollectes cartes bancaires) par compte monétique	12,00
<b>– Téléchargement</b>	
• Relevés de comptes format tableur	7,00
• Relevés de comptes format CFONB,	
– abonnement	30,00
– par enregistrement	0,07
• Remises de fichiers de virements européens	
– abonnement	12,00
– par séquence	2,00
• Remises de fichiers de virements internationaux au format CFONB 320 C	N
– abonnement	12,00
– par séquence	2,00
• Remises de fichiers de virements internationaux au format ISO 20022	N
– abonnement	12,00
– par séquence	2,00
• Remises de fichiers de LCR/BOR	
– abonnement	12,00
• Remises de fichiers de prélèvements européens	
– abonnement	12,00
– par séquence	2,00
• Suivi autres canaux* et ordre d'exécution disjoint*	N
– suivi autres canaux*	7,00
– ordre d'exécution disjoint*	Inclus
<b>– Alertes (pour chacun des 10 services)</b>	
• Chéquier ou carte disponible, rejets sur virements émis	4,00
• Impayé sur remise de prélèvement européen, prélèvement européen reçu, impayé sur remise LCR/BOR, impayé sur chèques remis, solde inférieur au seuil fixé, solde supérieur au seuil fixé, virement européen reçu, virement international reçu	N 7,00
<b>– Bourse (incluant la consultation des comptes titres)</b>	7,00

\* Disponibles sur Mac (marque déposée par Apple Inc.), iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.), Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.).

		Euros
– <b>Clé e-secure</b>	Comportant un certificat Sogecash Net permettant une authentification renforcée (par clé)	4,00
– <b>Logiciel de sécurité "Secure Access" <sup>(1)</sup></b>	Par utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum	4,00
– <b>Double signature</b>		4,00
<b>Autres services de banque électronique</b>		
■ <b>Sogestel (protocole EBICS T) ou Sogestel TS (protocole EBICS TS)</b>		<b>TVA</b>
– <b>Option remises</b>	Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements européens, prélèvements SEPA, LCR/BOR...).	
• Sogestel		55,00
• Sogestel TS		48,00
– <b>Option relevés</b>	Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (LCR/BOR domiciliés, prélèvements SEPA/TIP/Télerèglements domiciliés, impayés...).	
• Relevés de comptes		60,00
• Relevés intraday		35,00
• Autres relevés (par relevé)		25,00
• Consommation		
– Par enregistrement (format CFONB)		0,07
– Par séquence ou opération (format XML)		0,07
– Par kilo octet (format SWIFT)		2,75
– Par page faxée		0,61
– Par pièce jointe (e-mail)		0,41
– Par pièce jointe pour le Relevé d'intérêt électronique		4,00
■ <b>Progéliance Net<sup>(2)</sup></b>		<b>TVA</b>
Ensemble de services disponibles sur Internet, smartphones et tablettes réservé aux associations et permettant la consultation des comptes et la transmission d'opérations bancaires et d'ordres de Bourse.		
– <b>Abonnement de base</b>		19,00
– <b>Options</b>		<a href="#">Nous consulter</a>

(1) Disponible courant 2016.

(2) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents).

Euros

## VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE À L'INTERNATIONAL

### Sogecash Web

| TVA

#### ■ Sogecash Web

Ensemble de services sur Internet permettant la gestion des comptes, tenus par Société Générale ou d'autres banques<sup>(1)</sup>, quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Les services de reporting sont disponibles sur smartphones et tablettes.

[Nous consulter](#)

### Autres services de banque électronique à l'international

| TVA

#### ■ Sogecash International Reporting

Mise à disposition d'extraits de comptes tenus à l'étranger dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques<sup>(1)</sup>, en protocole EBICS.

[Nous consulter](#)

#### ■ Sogecash 101

Associé à l'offre Sogestel TS, permet l'émission d'ordres de paiement à partir de comptes ouverts à l'étranger, dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques<sup>(1)</sup>.

[Nous consulter](#)

#### ■ Sogecash International Infoswift

Service d'envoi de relevés de comptes, tenus en France par Société Générale, à une autre banque<sup>(1)</sup> qui se charge de les mettre à disposition de l'entreprise abonnée.

[Nous consulter](#)

#### ■ Sogecash International Orders Received

Service de réception d'ordres de paiement, en provenance d'autres banques<sup>(1)</sup> permettant de débiter vos comptes tenus en France par Société Générale.

[Nous consulter](#)

#### ■ Services de télétransmission de fichiers de la gamme Sogecash International

Services, multibanques<sup>(1)</sup> et multipays, offrant la télétransmission de fichiers de reporting et d'ordres de paiement ou d'encaissement, via différents protocoles de communication :

[Nous consulter](#)

- Sogecash SwiftNet
- Sogecash International FTP
- Sogecash International SFTP

## VOS AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT

### Certificats électroniques

| TVA

#### ■ Certificat SWIFT 3SKey "SWIFT Secure Signature Key"

- Par Token USB<sup>(2)</sup> NG Pro
- Par Token USB<sup>(2)</sup> NG Flash

90,00

120,00

(1) Pour les services de reporting : sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT. Pour les services de paiements: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord 101 avec Société Générale.

(2) Token USB: support permettant d'accueillir des certificats électroniques.

Euros

## Sogecash Fournisseurs

### ■ Sogecash Fournisseurs

Service permettant à une entreprise d'ordonner le paiement des factures fournisseurs acceptées à échéance (FAE) en Europe (zone SEPA) et à l'international.

- **Nécessite un abonnement à Sogestel option remises ou à un service Sogecash SwiftNet ou à un service de la gamme Sogecash International**
- **Par opération**

[Nous consulter](#)

## Centralisation des recettes ou de trésorerie

### ■ Sogecash TSE (Transfert de Soldes ou d'Écritures)

Service de transfert automatique, en fin de journée, sur un compte centralisateur, de soldes ou d'écritures enregistrés sur des comptes ouverts dans le réseau France de la Société Générale, appartenant à la même entité juridique. Choix possible de la périodicité – service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)

### ■ Sogecash Pooling

Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, enregistrées sur des comptes ouverts à la Société Générale en France.

Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)

### ■ Sogecash International Pooling

Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts à la Société Générale en France et dans des implantations internationales du groupe Société Générale.

Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)

### ■ Sogecash Intraday Sweeping

Service de centralisation automatique<sup>(1)</sup>, en cours de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts dans toute banque<sup>(2)</sup> en France ou à l'international. Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)

(1) Compte centralisateur à la Société Générale.

(2) Sous réserve des capacités techniques de la banque concernée.

# VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

		Euros
<b>VIREMENT REÇU</b>		
<b>Virement SEPA<sup>(1)</sup></b>	<b>DATES DE VALEUR</b> p.44	
Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA <sup>(2)</sup>		
■ Commission sur virement SEPA		Gratuit
■ Virement de trésorerie		Nous consulter
<b>Virement International</b>		
■ Commission sur virement libellé en euro reçu d'un pays hors zone SEPA <sup>(2)</sup> . Commission sur virement reçu en devise (hors euro) quel que soit le pays d'émission. Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 34 "Opérations de change".		
– ≤ 150 euros	<b>DATES DE VALEUR</b> p.44	Gratuit
– > 150 euros		17,50
■ Virement de trésorerie		Nous consulter
<b>Commissions spécifiques (virements tiers)</b>		
■ IBAN* ou coordonnées bancaires du bénéficiaire absents ou incorrects		15,00
■ Envoi d'un avis papier		2,50
■ Personnalisation ou toute demande particulière (recherche, avis de sort, copies...)		16,00
■ Virement non domicilié*		29,85
■ Bénéficiaire non domicilié à la Société Générale		26,10

\* Voir Lexique p.52.

(1) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du Virement International indiquées ci-après. Le virement SEPA pourra être libellé "virement européen" dans certaines restitutions de la Société Générale.

(2) Zone SEPA p.54.



Euros

## PRÉLÈVEMENT SEPA\* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA<sup>(1)</sup> (TIP SEPA)

### Prélèvement SEPA\* (dont TIP SEPA<sup>(1)</sup>) et SEPA B2B\*

■ Internet ou télétransmission	
– Abonnement aux services	pages 11 à 15
– Par prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA <sup>(1)</sup> )	0,43
– Par prélèvement SEPA B2B*	0,65
■ Papier converti en magnétique (listage informatique)	
– Par séquence*	13,00
– Par prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA <sup>(1)</sup> ) ou SEPA B2B*	5,00
■ Demande d'attribution d'ICS (Identifiant Créancier SEPA)	35,00
■ Impayé prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA <sup>(1)</sup> ), prélèvement SEPA B2B*, TIP et télé règlement	16,50
■ Envoi d'un avis papier (prise en charge ou avis d'impayé)	4,00
<b>Service de représentation automatique des impayés</b>	
■ Abonnement au service (par mois)	20,00
■ Par prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA <sup>(1)</sup> ) ou SEPA B2B*	0,65

## CARTE

### Encaissement en magasin

■ Progécarte sans contact	
– Offre de location d'un TPE avec services associés <sup>(2)</sup>	TVA Nous consulter
– Commissions monétiques	Nous consulter

\* Voir Lexique p.52.

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est remplacé par le Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA), service permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

(2) Terminal de Paiement électronique. Contrat conclu avec un des constructeurs de TPE partenaires de Société Générale.

Euros

## Encaissement sur Internet

### ■ Sogenactif

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet (par carte bancaire, prélèvement SEPA, portefeuille électronique), de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.

– **Frais de raccordement à l'ouverture** | TVA 300,00

– **Abonnement mensuel** | TVA 31,00

– **Commissions monétiques** Nous consulter

#### – Acceptation des paiements via PAYLIB

Service de paiement intégré à Sogenactif permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur le site commerçant.

– Commerçants réalisant moins de 120 000 transactions CB/an Gratuit<sup>(1)</sup>

– Commerçants réalisant plus de 120 000 transactions CB/an Nous consulter

### ■ Contrat flux Internet

Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet. A destination des entreprises et associations disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire de services de paiement tiers (hors Sogenactif).

– **Abonnement mensuel** | TVA 18,00

– **Commissions monétiques** Nous consulter

## Encaissement par correspondance

### ■ Sogefactures

Solution d'encaissement de factures par carte bancaire sur Internet et/ou via un serveur vocal interactif. Inclut l'interface web pour créer les pré-transactions correspondant aux factures émises, un site et/ou un serveur vocal dédié pour permettre au client final de régler sa facture et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

– **Frais de raccordement à l'ouverture** | TVA 300,00

– **Abonnement mensuel** | TVA 21,00

– **Commissions monétiques** Nous consulter

(1) Dans la limite de 6000 transactions Paylib par an. Au-delà, un coût de traitement par transaction Paylib avec authentification réussie de 0,009€ sera prélevé annuellement.

		Euros
<p>■ <b>VPC e-Gestion</b>            Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux.</p>		
– <b>Frais de raccordement à l'ouverture</b>	TVA	300,00
– <b>Abonnement mensuel</b>	TVA	30,00
– <b>Commissions monétiques</b>		Nous consulter

## CHÈQUE

### Opérations en France

DATES DE VALEUR  
p.44

■ Encaissement (pour les chèques en euros tirés sur la France métropolitaine, les DOM ou Monaco) (hors frais éventuels perçus par les correspondants pour les chèques payables sur les COM)	Gratuit
■ Télécollecte de chèques	Nous consulter
■ Bordereaux de remise de chèques personnalisés	Gratuit
■ Impayé reçu	
– Motif sans provision	Gratuit
– Autres motifs (hors récupération des frais éventuels de protêt)	17,50
■ Représentation automatique des chèques impayés sans provision (par chèque et par représentation – 2 représentations maximum)	Nous consulter
■ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)	18,00

### Opérations en Europe et à l'International

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter.

Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 34 "Opérations de change".

■ Encaissement en "crédit accéléré" Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Conseiller.	21,00 par chèque
■ Encaissement en "crédit ferme" Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Conseiller.	1,1 ‰ min. 21,00 par chèque
■ Impayé	42,00
■ Avis de sort	40,00

\* Voir Lexique p.52.

		Euros
<b>EFFET (LCR/BOR)</b>		
<b>Opérations en France</b>		<b>DATES DE VALEUR</b> p.44
■ Internet ou télétransmission		pages 11 à 15
– Abonnement aux services		4,20
– Par séquence*		0,52
– Par effet remis à l'encaissement		
■ Papier		
– Par remise		19,00
– Par effet remis à l'encaissement		5,50
■ Présentation de LCR papier à l'acceptation		Nous consulter
■ Impayé (hors récupération des frais éventuels de protêt)		19,50
■ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)		20,00
■ Réclamation, prorogation ou changement de domiciliation (par LCR/BOR)		18,50
<b>Opérations en Europe et à l'International</b>		
Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter.		
Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 34 "Opérations de change".		
■ Encaissement simple d'un effet		1 ‰ min. 30,00
■ Impayé		40,00
■ Avis de sort, prorogation, acceptation...		40,00
<b>ESPÈCES</b>		
<b>Dépôts</b>		<b>DATES DE VALEUR</b> p.44
■ Occasionnels		Nous consulter
■ Service "dépôt permanent"		Nous consulter

\* Voir Lexique p.52.

# VOS RÈGLEMENTS

## EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Euros

### VIREMENT ÉMIS

#### Virement SEPA <sup>(1)</sup>

Virement libellé en euro émis vers un des pays de la zone SEPA<sup>(2)</sup>

##### ■ Internet ou télétransmission

– Abonnement aux services	pages 11 à 15
– Par virement au mieux ou ordinaire	0,20
– Par virement accéléré ou urgent*	0,50

##### ■ Papier

– Par virement ordinaire traité par votre agence	7,00
– Par virement urgent*	15,00

##### ■ Virement de trésorerie\*

##### – Internet ou Télétransmission

• Abonnement aux services	pages 11 à 15
• Par virement	6,00

– Papier	22,00
----------	-------

#### Virement International

DATES DE VALEUR  
p.44

Virement libellé en euro émis vers un pays hors zone SEPA<sup>(2)</sup> ou virement émis en devise (hors euro) quel que soit le pays destinataire.

Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 34 "Opérations de change".

##### ■ Internet ou télétransmission

– Abonnement aux services	pages 11 à 15
– Par virement ordinaire	0,75 ‰ min. 11,00 max. 70,00
– Par virement urgent*	0,85 ‰ min. 16,00 max. 75,00

##### ■ Papier

– Par virement ordinaire	1,00 ‰ min. 18,00 max. 80,00
--------------------------	------------------------------------

\* Voir Lexique p.52.

(1) Le virement SEPA pourra être libellé "virement européen" dans certaines restitutions de la Société Générale.

(2) Voir zone SEPA p.54.

	Euros
– Par virement urgent*	1,10 ‰ min. 20,00 max. 90,00
■ Virement de trésorerie*	
– Internet ou Télétransmission	pages 11 à 15
• Abonnement aux services	20,00
• Par virement	30,00
– Papier	
<b>Commissions spécifiques</b>   TVA	
■ IBAN* ou coordonnées bancaires absents ou incorrects	15,00
■ Option Net de frais pour le bénéficiaire*(1)	21,00
■ Personnalisation, choix du circuit bancaire ou toute demande particulière (recherche, avis de sort, copies...)	16,00
■ Envoi d'un avis papier (prise en charge ou opération rejetée)	2,50
■ Frais SWIFT	8,90
<b>Virement SEPA permanent* (uniquement en France)</b>	
■ Par virement	1,25
■ Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision	
– Pour un virement < 20 EUR	Gratuit
– Pour un virement ≥ 20 EUR à destination d'un compte Société Générale	Gratuit
– Pour un virement ≥ 20 EUR à destination d'une autre banque	20,00
<b>PRÉLÈVEMENT SEPA* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (2) (TIP SEPA)</b>	
■ Paiement d'un prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA(2)) ou d'un prélèvement SEPA B2B*	Gratuit
■ Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA B2B*	10,00
■ Opposition d'un mandat de prélèvement SEPA* ou SEPA B2B*	13,50
■ Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA* ou SEPA B2B*	13,50

\* Voir Lexique p.52.



(1) Sur demande du client et dans les conditions de l'offre Société Générale.

(2) Depuis le 1er février 2016, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est remplacé par le Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA), service permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

	Euros
<p>■ <b>Rejet d'un prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA<sup>(1)</sup>) ou d'un prélèvement SEPA B2B* pour insuffisance de provision</b></p> <p>Pour les rejets inférieurs à 20 euros, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté.</p>	20,00

## CARTES AFFAIRES ENVIRONNEMENT

### Cotisation annuelle (DI ou DD)<sup>(2)</sup>

<p>■ <b>Corporate Executive MasterCard Visa Gold Affaires</b></p>		138,00
<p>■ <b>Corporate MasterCard Visa Affaires</b></p>		57,00

### Commissions de retrait ou de paiement

	Zone Euro <sup>(3)</sup>	Hors Zone Euro <sup>(5)</sup>
Retrait Espèces Distributeur	Gratuit	3,00 EUR par retrait + commission proportionnelle 2,70 % du montant retiré
Retrait Espèces Guichet	3,00 EUR par retrait <sup>(4)</sup>	
Paiement	Gratuit	1,00 EUR par paiement + commission proportionnelle 2,70 % du montant

### Reporting

■ <b>Reporting Internet Via Sogecarte Net</b>	Gratuit
■ <b>Relevé de Gestion télétransmis</b>	
– <b>Cotisation mensuelle</b>	
• Téléchargement quotidien	305,00
• Téléchargement bimensuel	30,00
• Téléchargement mensuel	16,00
– <b>Coût par écriture</b>	0,05
■ <b>Relevé papier</b>	
– <b>Relevé Carte titulaire</b>	2,00 par relevé émis
– <b>Relevé de gestion Entreprise</b>	
• Cotisation mensuelle	45,00
• Coût par écriture	0,05

\* Voir Lexique p.52.

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est remplacé par le Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA), service permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

(2) DI : débit immédiat ; DD : débit différé.

(3) Zone SEPA p.54.

(4) Gratuit en France dans les guichets Société Générale\*.

(5) Pour les transactions en euro ou en devise.

Euros

## CARTES BUSINESS

### Cotisation annuelle

Les détenteurs de Jazz Association bénéficient de 25% de réduction sur leur cotisation Carte Visa Business et Carte Visa Gold Business<sup>(1)</sup> (voir page 10).

■ Carte Visa Gold Business (DI et DD) <sup>(2)</sup>		137,00
■ Carte Visa Business (DI et DD) <sup>(2)</sup>		50,00
■ Carte V Pay Business <sup>(3)</sup> (DI)		36,00
<b>Option carte Collection<sup>(4)</sup></b> Cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte.		
■ Entrepreneurs		12,00
■ Business Class (uniquement disponible sur la carte Visa Gold Business)		120,00

### Commissions de retrait ou de paiement

		Zone Euro <sup>(5)</sup>	Hors Zone Euro <sup>(6)</sup>
Retrait Espèces Distributeur	V Pay <sup>(3)</sup>	Gratuit <sup>(7)</sup>	1,00 EUR par retrait dès le 1 <sup>er</sup> retrait hors Groupe SG <sup>(8)</sup>
	Visa		1,00 EUR par retrait au-delà de 4 retraits hors Groupe SG <sup>(8)</sup>
	Gold	Gratuit	
Retrait Espèces Guichet	V Pay <sup>(3)</sup>	Gratuit <sup>(7)</sup>	3,00 EUR par retrait en dehors
	Visa		
	Gold		
Paiement	V Pay <sup>(3)</sup>	Gratuit	1,00 EUR par paiement + 2,70 % du montant
	Visa		
	Gold		

(1) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

(2) DI: débit immédiat; DD: débit différé.

(3) Carte à autorisation systématique et à débit immédiat acceptée en Europe dans les pays de la zone SEPA (voir p. 54) ainsi qu'en Andorre, Turquie, Gibraltar, Groënland et Israël.

(4) Hors carte V Pay Business.

(5) Voir p.54.

(6) Pour les transactions en euro ou en devise.

(7) Dans les distributeurs/guichets du Groupe Société Générale (voir lexique p. 52)

(8) Voir lexique p. 52.



	Euros
<b>SERVICES LIÉS À VOS CARTES</b>	
■ Choix du code secret	
– Carte affaires	Gratuit
– Carte Business	10,00
■ Réédition du code secret	
– Carte affaires	Gratuit
– Carte Business	10,00
■ Blocage de la carte suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse (frais de refabrication inclus)	
– Carte affaires ou Business	16,00
■ Blocage de la carte pour utilisation abusive	
– Carte affaires ou Business	32,00
■ Remplacement de la carte à la demande du client	
– Carte affaires ou Business	16,00
■ Service e-Carte Bleue Numéro de carte bancaire virtuel à usage unique.	
– Carte affaires Visa ou Business (cotisation annuelle)	10,00
– Réédition d'un identifiant/mot de passe en cas de perte	5,00

## CARTE ESPÈCES

### Carte de retrait nominative et privative

■ Cotisation annuelle	35,00
■ Abonnement mensuel au reporting internet	12,00 par contrat

## CHÈQUE

### Opérations en France

DATES DE VALEUR  
p.44

■ Émission d'un chèque de banque	14,50
■ Paiement d'un chèque	Gratuit
■ Information préalable pour chèque non provisionné	15,00 par chèque
■ Opposition au paiement d'un chèque (après confirmation écrite)	14,50

	Euros
<p>■ <b>Impayé</b></p> <p>Les frais ci-après incluent l'information préalable, les frais de dossier d'impayé, d'envoi d'une lettre d'injonction, de délivrance d'un certificat de non-paiement, de régularisation, de blocage de provisions, de main-levée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé de la lettre d'injonction sont perçus en sus des frais ci-dessous.</p> <p>– <b>Pour les chèques inférieurs ou égaux à 50 EUR</b></p> <p>– <b>Pour les chèques supérieurs à 50 EUR</b></p>	<p>30,00</p> <p>50,00</p>
<p>■ <b>Paiement d'un chèque sur un compte d'un titulaire interdit bancaire</b></p>	<p>27,00</p>
<p>■ <b>Service d'envoi de chèquiers à l'adresse de votre entreprise ou association</b> (frais d'envoi de recommandé en supplément).</p>	<p>2,30</p>
<p>■ <b>Sécurisation des chèques</b></p> <p>– <b>Chèque sécurisé</b> Service d'édition de lettres chèques et de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement.</p> <p>– <b>Vérichèques</b> Service de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement.</p> <p>– <b>Infochèques</b> Transmission d'un relevé électronique des bénéficiaires de chèques présentés au paiement.</p>	<p>Nous consulter</p>
<p>■ <b>Lettres-Chèques</b> Fourniture de Lettres-Chèques</p>	<p>Nous consulter</p>
<p><b>Opérations en Europe et à l'international</b></p> <p>Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter.</p> <p>Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 34 "Opérations de change".</p>	
<p>■ <b>Par chèque présenté au paiement par une banque étrangère</b></p>	<p>1 ‰ min. 22,00</p>
<p>■ <b>Emission d'un chèque de banque</b></p>	<p>22,00</p>

		Euros
<b>EFFET (LCR/BOR)</b>		<b>DATES DE VALEUR p.44</b>
<b>Opérations en France</b>		
■ <b>Bon à payer LCR/BOR domiciliés</b>		
– <b>Internet ou télétransmission</b>		Gratuit
– <b>En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (C.I.P.)</b>		Gratuit
– <b>Au moyen de l'imprimé Agence, par relevé payé en totalité ou partiellement</b>		6,00
■ <b>Effet domicilié non avisé</b>		
<p>Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle est perçue indépendamment des commissions reprises dans la rubrique "impayé".</p>		28,00 par relevé
■ <b>Impayé (par effet)</b>		
- Pour motif de provision insuffisante		30,00
- Pour les autres motifs (pas d'ordre à payer, demande de prorogation, paiement partiel...)		30,00
■ <b>Relevé de LCR/BOR domiciliés à la Société Générale adressé par courrier aux clients abonnés à un service de banque électronique Société Générale</b>		
		6,00 par relevé
■ <b>Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)</b>		
		20,00
<b>Opérations en Europe et à l'international</b>		
<p>Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter.</p> <p>Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 34 "Opérations de change".</p>		
■ <b>Par effet domicilié</b>		
		1 ‰ min. 30,00

		Euros
<b>ESPÈCES</b>		
<b>Retraits</b>	<b>DATES DE VALEUR</b> p.44	
Retraits auprès de l'Agence Société Générale qui tient le compte, à l'exception des opérations répétitives prévues dans le cadre d'une convention.		
■ Avec ou sans chéquier		Gratuit
Retraits auprès d'une Agence Société Générale autre que celle qui tient le compte.		
■ Avec ou sans chéquier		4,00
<b>Accréditif</b>		
■ Mise à disposition simple pendant une période déterminée		14,00
■ Mise à disposition permanente 0,5 ‰ du montant mensuel de l'autorisation		min. 14,00 max. 42,00
■ Général		3,50 par chèque émis

## VOS AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Vous souhaitez vous développer à l'international ? Que vous soyez importateur ou exportateur, ou que vous souhaitiez vous implanter dans un nouveau pays, bénéficiez de l'expertise Société Générale pour vous accompagner et simplifier vos opérations. Présent dans 76 pays, nous sommes là pour vous accompagner où que vous alliez.

Grâce à un modèle de banque universelle étendu à nos implantations, nous vous aidons à concrétiser localement vos projets. Ancrées dans le tissu économique et social du pays, nos équipes vous offrent la maîtrise des spécificités locales et vous réservent un accueil personnalisé.

Pour vous ouvrir les portes de ce réseau, votre Conseiller de Clientèle est votre interlocuteur privilégié. Il s'appuie sur une offre complète de produits et services et peut vous mettre en relation avec nos spécialistes pour vous accompagner à chaque étape de votre développement. Retrouvez toutes les informations pour votre développement à l'international en vous connectant sur notre site dédié au Commerce International : [importexport-solutions.fr](http://importexport-solutions.fr).

Euros

### VOTRE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

#### Ouverture d'un compte à l'étranger

Notre Cellule de Coopération Internationale est là pour vous accompagner dans vos démarches d'ouverture de compte à l'étranger auprès de nos filiales, de nos partenaires ou de nos correspondants.

■ Après d'une implantation du groupe Société Générale*	Gratuit
■ Après de l'un de nos partenaires dans l'un des pays européens ci-dessous Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède.	Gratuit
■ Après de l'un de nos correspondants dans un autre pays	TVA 200,00

#### Ouverture d'un compte de non-résident en France

Pour une entreprise non-résidente, notre Cellule de Coopération Internationale peut vous assister dans vos démarches d'ouverture de compte dans notre réseau France.

■ Se référer à la rubrique "Vos comptes au quotidien" → "Votre tenue de compte".	page 8
--	--------

#### Lettre d'introduction

Lettre de notoriété délivrée par Société Générale en votre faveur pour faciliter vos démarches de prospection à l'étranger.

■ Par lettre délivrée	41,90
-----------------------	-------

\* Voir Lexique p.52.

## IMPORT

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres “Vos encaissements en Europe et à l'international” (page 16) et “Vos règlements en Europe et à l'international” (page 21). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de change (page 34) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

### Remise documentaire

DATES DE VALEUR  
p.44

#### ■ Par remise documentaire

Euros	
Internet <sup>(1)</sup>	Papier
1,70 ‰ min. 37,50	2 ‰ min. 45,00

### Crédit documentaire

#### ■ Commission d'engagement

Cette commission, calculée en pourcentage du montant, est perçue de la date d'ouverture du crédit documentaire jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.

Nous consulter

#### ■ Commission de service

##### – Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR

- Forfait import (frais de dossier, premier avenant, première vérification de documents et règlement)

220,00

264,00

##### – Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR

- Frais de dossier
- Premier avenant\*
- Première vérification de documents et règlement

0,40 ‰  
min. 85,00

0,50 ‰  
min. 105,00

90,00

108,00

1,25 ‰  
min. 100,00

\* Voir Lexique p.52.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

		Euros	
		Internet <sup>(1)</sup>	Papier
<b>– Commissions de services complémentaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenant* complémentaire</li> <li>• Vérification de documents complémentaires et son règlement</li> </ul>		90,00	108,00
		1,25 ‰ min. 90,00	
<b>Prestations complémentaires</b> Ces prestations concernent les remises documentaires et crédits documentaires.			
■ Frais SWIFT	TVA	8,90	
■ Frais de courrier	TVA	selon prestation	

## EXPORT

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres “Vos encaissements en Europe et à l'international” (page 16) et “Vos règlements en Europe et à l'international” (page 21). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de change (page 34) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

Remise documentaire	DATES DE VALEUR p.44		
Les frais liés à la prestation de virement associée à cette opération sont inclus dans la tarification.			
■ Encaissement		1,70 ‰ min. 37,50	2 ‰ min. 45,00
■ Impayé		40,00	
■ Avis de sort		36,00	43,20
■ Acceptation, prorogation, interventions diverses		36,00	43,20

\* Voir Lexique p.52.

(1) Traitement via Sogetrade & Services





Euros	
Internet <sup>(1)</sup>	Papier

## Prestations complémentaires

Se reporter à la rubrique "Prestations complémentaires" page 31.

### GARANTIE INTERNATIONALE LETTRE DE CRÉDIT STAND BY (SBLC)

#### À l'émission

Une Garantie Bancaire peut prendre plusieurs formes juridiques : Garantie à première demande, Lettre de Crédit Stand By ou Cautionnement. Selon la forme juridique que vous choisissez, la nature de votre engagement sera différente. Nos spécialistes sont là pour vous aider et vous conseiller dans le choix et la rédaction de vos textes de Garanties Internationales. Nous pouvons également, via notre réseau à l'international, vous faciliter la réémission de Garanties lorsqu'elles doivent être émises localement par une banque étrangère.

■ Établissement d'un acte standard	min. 117,00	min. 140,00
■ Établissement sous 24H	420,00	
■ Étude de texte	Nous consulter min. 150,00	
■ Commission d'engagement Cette commission est calculée en pourcentage du montant et perçue trimestriellement à partir de la date d'émission de la garantie (au prorata temporis) jusqu'à la date d'expiration prévue dans l'acte (trimestre indivisible) ; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.	Nous consulter	
■ Avenant* <sup>(2)</sup>	min. 75,00	min. 90,00
■ Mise en jeu	1,50 ‰ min. 150,00	
■ Offre cautionnements COFACE*	Nous consulter	

\* Voir Lexique p.52.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

(2) Pour les avenants portant sur la durée et le montant, la commission d'engagement est ajustée au nouveau montant ou à la nouvelle durée.

## À la réception

Les commissions s'entendent hors frais pris par nos correspondants.

### ■ Transmission

#### – Commission de transmission

- jusqu'à 200 k€
- au delà de 200 k€

#### – Avenant\*

#### – Mise en jeu

Euros

100,00  
0,50 ‰  
90,00  
1,50 ‰  
min. 150,00

### ■ Réémission de garantie / Confirmation de SBLC

#### – Frais d'acte

#### – Commission d'engagement / de confirmation

Commission de risque pays / banque, calculée en pourcentage du montant et perçue trimestriellement à partir de la date d'émission de la garantie (au prorata temporis) jusqu'à la date d'expiration prévue dans l'acte (trimestre indivisible) ; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.

#### – Avenant\*

#### – Mise en jeu

140,00  
Nous consulter

min. 90,00  
1,50 ‰  
min. 150,00

## Prestations complémentaires

Ces prestations concernent les garanties internationales et SBLC.

### ■ Frais SWIFT

| TVA

8,90

### ■ Frais de courrier

| TVA

selon prestation

## OPÉRATIONS DE CHANGE

La Société Générale met à votre disposition une gamme complète de produits et services pour répondre à vos besoins de couverture contre le risque de change.

Nous consulter

## Frais sur opérations de change

### ■ La commission de change

Elle s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises au comptant et/ou à terme. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.

\* Voir Lexique p.52.

	Euros
– Facturation minimum	16,50
– Jusqu'à 75 000 EUR (ou contre-valeur)	0,50 ‰
– Au-delà de 75 000 EUR (ou contre-valeur)	0,25 ‰
■ Le cours de change	<a href="#">Nous consulter</a>

Les transactions sont converties aux conditions de change du réseau Société Générale au moment de la transaction.

## SERVICES PAR INTERNET

### Sogetrade & Services

Ensemble de services de gestion en ligne de vos opérations de Trade – crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC – et cautionnements France.

■ Par mois

- |                              |     |       |
|------------------------------|-----|-------|
| – Premier service souscrit   | TVA | 23,00 |
| – Par service supplémentaire | TVA | 12,00 |

## AUTRES SERVICES

### Déclaration à la Direction de la balance des paiements faite pour le compte du client

- |                 |     |       |
|-----------------|-----|-------|
| ■ Par opération | TVA | 25,10 |
|-----------------|-----|-------|

### Attestation de blocage de fonds

Document délivré par la banque après blocage des fonds, pour le compte d'un importateur, en faveur de l'exportateur. Ces attestations peuvent être remplacées par des garanties bancaires qui ne nécessitent pas de blocage de fonds.

- |                            |  |       |
|----------------------------|--|-------|
| ■ Par attestation délivrée |  | 40,00 |
|----------------------------|--|-------|

# VOS FINANCEMENTS

Euros

## Vos crédits d'exploitation

### ■ Découvert

$$\begin{aligned} & \text{Intérêts débiteurs}^* = \\ & \text{somme de tous les soldes débiteurs en valeur} \\ & \quad \times \text{leur durée en jours} \\ & \quad \times \text{taux d'intérêt conventionnel} / 360 \end{aligned}$$

[Nous consulter](#)

### – Commission sur plus fort découvert (CPFD)

Cette commission mensuelle se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois, et est perçue en fin de chaque période d'arrêté.

- Taux applicable sur le plus fort découvert
- Montant maximum

min. **0,06 %**  
**100 %**  
des intérêts débiteurs

### – Taux effectif global (TEG)

$$\text{Taux journalier} = \text{intérêts} + \text{CPFD} \times 100 / \text{somme de tous les soldes débiteurs en valeur} \times \text{leur durée en jours}$$

$$\text{TEG} = \text{taux journalier} \times \text{durée de l'année civile en jours (365 ou 366)}$$

L'arrêté de compte périodique mentionne le taux effectif global appliqué. Le TEG comprend les intérêts, commissions ou rémunérations de toute nature afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le TEG est un taux annuel proportionnel à un taux journalier. Il est exprimé pour 100 euros (articles L.313-1 et suivants et articles R.313-1 et suivants du Code de la consommation).

### ■ Escompte de papier commercial

#### – Par remise

#### – Intérêts (minimum forfaitaire 12,50 EUR)

page 20

[Nous consulter](#)

### ■ CGA Express et Avance évolutive

Offres de financement de factures à la demande

[Nous consulter](#)

### ■ CGA Associations et CGA Associations initial

Relais sur subventions publiques

[Nous consulter](#)

### ■ Financement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

[Nous consulter](#)

\* Voir Lexique p.52.

	Euros
<b>Vos garanties bancaires</b>	
■ Garantie émise par la banque – <b>Commission d'engagement</b>	Nous consulter
■ <b>Frais d'émission</b>	
– <b>Garantie délivrée via Sogetrade &amp; Services</b>	
• Validation automatique	5,00
• Validation Société Générale	10,00
– <b>Garantie délivrée hors Sogetrade &amp; Services au moyen d'un imprimé normalisé pré-établi</b>	50,00
– <b>Garantie nécessitant un acte spécial</b>	125,00
– <b>Majoration pour garantie émise sous 24 heures</b>	min. 350,00
■ <b>Avenant*</b>	45,00
■ <b>Sogetrade &amp; Services</b>	Nous consulter
Ensemble des services de gestion en ligne des opérations de traitement des cautionnements France et des opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC).	
– <b>Abonnement mensuel</b>	page 35
– <b>Commissions</b>	Nous consulter
<b>Vos crédits d'investissement</b>	
■ <b>Crédit d'investissement, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier</b>	Nous consulter
■ <b>Prestations diverses</b>	
– <b>Crédit d'investissement</b>	
• Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)	min. 1 % et min. 168,00
• Frais de renégociation	min. 1 % et min. 168,00
• Réédition de tableau d'amortissement	27,00
• Frais sur échéance impayée	40,00
• Frais de relance sur échéance impayée	10,79
Sur relances adressées à l'emprunteur et aux éventuels tiers garants	
– <b>Crédit-bail mobilier</b>	<b>TVA</b>
• Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)	min. 1 % et min. 168,00
• Frais de publication au greffe	20,00
<b>Divers</b>	
■ <b>Information annuelle des cautions*</b> (Article L. 313-22 du Code monétaire et financier et L. 341-6 du Code de la consommation)	50,00

\* Voir Lexique p.52.

## VOS PLACEMENTS

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de Placements, ce document n'est donc pas exhaustif.

Selon votre profil d'investisseur, vos connaissances financières, la durée et l'objectif de l'investissement ainsi que le rendement recherché, votre Conseiller vous aidera à trouver une réponse adaptée.

	Euros
<b>DÉPÔTS, OPC <sup>(1)</sup> ET GESTION SOUS MANDAT</b>	
<b>Dépôts</b>	
■ <b>Compte A Terme</b>	
– <b>CAT à taux fixe (de 1 à 24 mois)</b>	
• Souscription minimum	8 000,00
• Frais de rupture anticipée (par CAT)	44,31
– <b>CAT Trésor + (1 mois, renouvelable)</b>	
• Souscription minimum	8 000,00
• Souscription maximum	5 000 000,00
– <b>CAT Eonia + (taux variable de 1 à 12 mois)</b>	
• Souscription minimum	8 000,00
– <b>CAT Croissance + 18 mois (taux progressif)</b>	
• Souscription minimum	8 000,00
– <b>CAT Croissance + 3 ans (taux progressif)</b>	
• Souscription minimum	8 000,00
– <b>CAT Croissance + 5 ans (taux progressif)</b>	
• Souscription minimum	8 000,00
■ <b>Compte A Terme Associations, Marchés Publics</b>	
– <b>CAT Croissance + AMP (taux progressif)</b>	
• Souscription minimum	8 000,00
• Souscription maximum	50 000 000,00
	plafond global par client pour l'ensemble des CAT Croissance + AMP détenus
■ <b>Livret A</b>	
Taux règlementé fixé par les Pouvoirs Publics, 0,75 % au 01/08/2015	
Uniquement pour :	
– <b>Les associations (régies par la Loi de 1901, non soumises à l'IS de droit commun) et syndicats de co-propriétés</b>	dépôts plafonnés à 76 500 Eur
– <b>Les organismes de logement social (OPH et ESH)</b>	pas de plafond de dépôts

(1) Organisme de Placement Collectif.

	Euros
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Compte Sur Livret Associations et autres Organismes Sans But Lucratif (OSBL)</b> (Consultez votre conseiller pour connaître le taux de rémunération)</li> </ul>	dépôts plafonnés à 100 000 000 Eur
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Compte Sur Livret (CSL) Organisme Logement Social (OLS)</b> Uniquement pour les organismes de logement social. (Consultez votre conseiller pour connaître le taux de rémunération)</li> </ul>	pas de plafond
<p><b>OPC<sup>(1)</sup></b> Les prix de souscription et de rachat sont nets de frais et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPC, figurent sur le DICI<sup>(2)</sup> visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Toute souscription doit se faire après lecture du DICI en vigueur agréé par l'AMF et de la fiche produit. Ces documents, qui fournissent notamment des informations sur la nature et les risques de l'investissement, sont disponibles auprès de votre conseiller ou sur les sites <a href="http://internet.entreprises.societegenerale.fr">internet.entreprises.societegenerale.fr</a> et <a href="http://associations.societegenerale.fr">associations.societegenerale.fr</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Frais forfaitaires de souscription d'OPC gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPC gérés par AMUNDI Group ou Lyxor</b></li> </ul>	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Frais forfaitaires de souscription des autres OPC</b> Ces frais s'ajoutent au prix de souscription.</li> </ul>	26,00

(1) Organisme de Placement Collectif.

(2) Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Euros

■ Focus OPC du “Cœur de Gamme”  
(fonds monétaires gérés par Société Générale  
Gestion)

	ISIN	Frais courants <sup>(1)</sup>	Minimum de souscription
SG Moné Trésor	Part Entreprises : FR0011370634	0,1 % de l'actif net moyen	150 000 €
	Part Institutionnels : FR0010248013	0,1 % de l'actif net moyen	1 000 000 €
SG Monétaire Eonia ISR	Part Entreprises : FR0010423228	0,27 % de l'actif net moyen	15 000 €
	Part Institutionnels : FR0010816421	0,18 % de l'actif net moyen	1 000 000 €
SG Monétaire Dollar	Part Entreprises : FR0010320440	0,2 % de l'actif net moyen	15 000 \$
	Part Institutionnels : FR0010322511	0,2 % de l'actif net moyen	150 000 \$
SG Monétaire Plus	Part Entreprises : FR0011047513	0,26 % de l'actif net moyen	15 000 €
	Part Institutionnels : FR0000003964	0,09 % de l'actif net moyen	1 000 000 €

### Gestion sous mandat

Pour déléguer la gestion du portefeuille de valeurs mobilières.

■ Gestion excédent stable de trésorerie : 10 à 18 mois	1 000 000 €
■ Gestion reconstitution de capital : ≥ 3 ans	500 000 €
■ Gestion sous mandat diversifiée : ≥ 5 ans	500 000 €

Nous consulter

Minimum de souscription

(1) Le chiffre des frais courants représente les coûts d'exploitation de l'OPC.

Il correspond, selon le cas, à un montant estimé ou au montant prélevé lors du dernier exercice. Les frais courants sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps. Ils sont mis à jour, au moins une fois par an, dans le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur).



Euros

## OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

## Ordres de Bourse

- Titres négociables en euros sur les marchés Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles
  - **Ordre passé par Internet via le service Bourse de Sogecash Net sans Service de Règlement et de livraison Différés (SRD)**

Montant de l'ordre / Commission par ordre	Commission proportionnelle <sup>(1)</sup>	Commission fixe	Minimum de perception <sup>(2)</sup>
Supérieur à 15 000 EUR	0,29 %	Gratuit	7,44 EUR
De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR	0,37 %		
Jusqu'à 8 000 EUR	0,45 %		

- **Ordre passé par votre Agence sans Service de Règlement et de livraison Différés (SRD)**

Montant de l'ordre / Commission par ordre	Commission proportionnelle <sup>(1)</sup>	Commission fixe	Minimum de perception <sup>(2)</sup>
Supérieur à 15 000 EUR	0,83 %	3,76 EUR	12,96 EUR
De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR	1,00 %		
Jusqu'à 8 000 EUR	1,17 %		

Droits de garde<sup>(3)</sup>

- Pour les OPC Société Générale Gestion, certains fonds Amundi Group ou Lyxor et la Gestion Sous Mandat Gratuit
- Pour les actions et certains emprunts obligataires Société Générale Gratuit

(1) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

(2) Dans le cas de petits ordres de vente et de petits ordres d'achat de droits et bons, les frais prélevés n'excèdent pas la moitié du montant brut de l'ordre.

(3) Prélevés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

■ Pour les actions des autres sociétés du Groupe Société Générale\*

Euros

Gratuit

■ Autres Titres

Tranche de valorisation par compte-titres \ Droits de garde	Commission proportionnelle <sup>(1)</sup>	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte
Jusqu'à 50 000 EUR	0,21 %	3,75 EUR   TVA	20,83 EUR   TVA
De plus de 50 000 EUR à 150 000 EUR	0,17 %		
Supérieure à 150 000 EUR	0,08 %		

Autres prestations

■ Paiement des coupons, remboursement sur titres en dépôt, et attributions d'actions

Gratuit

■ Suppléments spécifiques

– Service Relevés de titres en cours d'année<sup>(2)</sup>

- Abonnement avec périodicité mensuelle (par an) 30,00
- Abonnement avec périodicité trimestrielle (par an) 20,00
- À la demande (par relevé) | TVA 20,83

– Frais de virements de titres dans un autre établissement

- Titres en dépôt en France (par ligne) | TVA 4,20
- Titres en dépôt à l'étranger (par ligne) | TVA 42,00

\* Voir Lexique p.52.

(1) Barème applicable par tranche.

(2) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

# VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS

	Euros
<p><b>Épargne</b></p> <p>■ <b>Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) Arcancia</b> Dispositif d'épargne salariale à horizon 5 ans, permettant à vous<sup>(1)</sup> et vos salariés de constituer une épargne dans un cadre fiscal et social favorable (9 cas de déblocage anticipé).</p>	Nous consulter
<p>■ <b>Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) Arcancia</b> Dispositif complémentaire au PEI, permettant de se constituer une épargne retraite avec l'aide de votre entreprise dans un cadre fiscal et social avantageux (5 cas de déblocage anticipé dont l'acquisition de la résidence principale).</p>	Nous consulter
<p>■ <b>Palissandre Entreprises</b> P.E.R.E. "Plan d'Épargne Retraite Entreprise" (de type "article 83") souscrit par l'entreprise en faveur de l'ensemble ou d'une catégorie de ses salariés et visant à assurer aux salariés bénéficiaires un complément de retraite sous forme de rente viagère.</p>	Nous consulter
<p>■ <b>Andante Multisupports</b> Contrat d'assurance vie permettant la gestion et l'anticipation des indemnités de fin de carrière que doit verser l'entreprise au moment du départ à la retraite de ses salariés.</p>	Nous consulter
<p><b>Prévoyance</b></p> <p>■ <b>Pallia Homme Clé</b> Contrat d'assurance permettant à l'entreprise de bénéficier d'une compensation financière en cas de défaillance de l'homme clé (décès, PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) ou arrêt de travail suite à une maladie ou un accident).</p>	Nous consulter
<p>■ <b>Assurance Emprunteurs</b> Contrat d'assurance destiné à couvrir les échéances ou le capital restant dû, selon la quotité assurée, des financements souscrits par l'entreprise en cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité permanente, Incapacité temporaire de travail du dirigeant ou d'un collaborateur essentiel de l'entreprise.</p>	Nous consulter
<p><b>Santé Collective</b></p> <p>■ <b>La Complémentaire Santé Société Générale<sup>(2)</sup></b> La Complémentaire Santé Société Générale vous propose le remboursement des frais de santé pour vos salariés et leurs familles.<sup>(3)</sup></p>	Nous consulter

(1) Il bénéficie aux chefs d'entreprises et mandataires sociaux dès lors que l'Entreprise dispose d'un effectif habituel compris entre 1 et 250 salariés.

(2) Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS n°07 022 493). Ces contrats sont souscrits auprès de SOGECAP (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation), compagnie d'assurance et de capitalisation régie par le Code des assurances.

(3) Dans les limites et conditions prévues au contrat.

## LES DATES DE VALEUR

Les écritures de crédit et de débit sont affectées de dates de valeur. Ces dates de valeur permettent de tenir compte, notamment, des immobilisations de trésorerie supportées par la banque, c'est-à-dire du délai nécessaire à celle-ci pour procéder :

- à l'opération de recouvrement dont elle a été chargée ou au placement des capitaux qui lui ont été confiés, dans le cas des écritures de crédit ;
- au provisionnement des fonds décaissés sur ordre ou pour compte de la clientèle, dans le cas des écritures de débit.

Sont indiquées ci-après les dates de valeur qui, sauf convention particulière, sont appliquées aux principales opérations de crédit et de débit.

### VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

#### Vos opérations en France, en Europe

- **Retrait d'espèces**
  - **À l'agence** jour de comptabilisation
  - **Aux distributeurs de billets** jour de comptabilisation
- **Paiement d'un chèque en euros tiré sur la France métropolitaine, les DOM ou Monaco** 1 jour ouvré selon le calendrier CORE\* avant la date de comptabilisation du chèque
- **Paiement de LCR/BOR** 1 jour calendaire avant la date d'échéance ouvrée ou veille calendaire de présentation pour les effets échus ou à vue
- **Prélèvement SEPA\* et titre interbancaire de paiement SEPA<sup>(1)</sup> (TIP SEPA)** jour de comptabilisation
- **Effet impayé** 1 jour calendaire avant la date d'échéance effective
- **Virement émis (en France et en Europe)**
  - **En devises de l'EEE** jour de comptabilisation
  - **Autres devises** 1 jour calendaire avant la date de comptabilisation

\* Voir Lexique p.52.

(1) Depuis 1<sup>er</sup> février 2016 le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est remplacé par le Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA), service permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

## Vos opérations à l'international

- **Virement émis<sup>(1)</sup>**
  - **En devises de l'EEE** jour de comptabilisation
  - **Autres devises** 1 jour calendaire  
avant la date de comptabilisation

---

- **Effet tiré à l'étranger payable en France<sup>(1)</sup>**
  - **En euros** 1 jour calendaire  
avant la date de paiement
  - **En devises** 1 jour calendaire  
avant la date d'acquisition des devises

## VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

### Vos opérations en France, en Europe

- **Versement d'espèces** jour de comptabilisation

---

- **Virement reçu (en France et en Europe)<sup>(1)</sup>**
  - **En devises de l'EEE** jour de comptabilisation
  - **Autres devises** 1 jour calendaire  
après la date de comptabilisation

---

- **Remise à l'encaissement**
  - **Chèque en euros tiré sur la France métropolitaine,  
les DOM ou Monaco** 1 jour ouvré  
selon le calendrier CORE\* après la  
date de comptabilisation de la remise
  - **LCR/BOR** 4 jours calendaires  
après la date de règlement indiquée  
sur le décompte de la remise
  - **Prélèvement SEPA\* et titre interbancaire  
de paiement SEPA<sup>(2)</sup> (TIP SEPA)** jour de comptabilisation

---

- **Chèque impayé reçu** 1 jour ouvré  
selon le calendrier CORE  
avant la date de comptabilisation de l'impayé

\* Voir Lexique p.52.

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises : 2 jours ouvrés cambistes.

(2) Depuis 1<sup>er</sup> février 2016 le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est remplacé par le Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA), service permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

- 
- **Remise à l'escompte d'un effet** 1 jour calendaire  
après la date de prise en charge de la remise

## Vos opérations à l'international

- **Virement reçu<sup>(1)</sup>**
  - **En devises de l'EEE** jour de comptabilisation
  - **Autres devises** 1 jour calendaire  
après la date de comptabilisation

- 
- **Effet payable à l'étranger<sup>(1)</sup>**
    - **En euros** 1 jour calendaire  
après la date de mise à disposition des fonds  
par le Correspondant<sup>(2)</sup>
    - **En devises** 1 jour calendaire  
après la date de cession des devises

- 
- **Chèque payable sur l'étranger et sur les COM<sup>(1)</sup>**  
(sauf conditions particulières avec certains Correspondants)
    - **En euros** 1 jour calendaire  
après la date de mise à disposition des fonds  
par le Correspondant<sup>(2)</sup>
    - **En devises** 1 jour calendaire  
après la date de cession des devises
- 

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises : 2 jours ouvrés cambistes.

(2) Mise à disposition des fonds par le Correspondant : date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis.

## RÉSOLUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous tenir informé sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnel.

### L'Agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre Agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'Agence, par téléphone, par lettre ou par télécopie.

### Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre Agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre Agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, télécopie, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

#### ■ Service Relations Clientèle :

Société Générale - Service Relations Clientèle - BDDF/SEG/SAT/SRC  
75886 Paris cedex 18

■ **Téléphone** : 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

■ **Fax** : 01 42 14 55 48

■ **E-mail** : [relations.clientele@socgen.com](mailto:relations.clientele@socgen.com)

### En dernier recours : le Médiateur

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une "Charte de la Médiation" (cf. texte page suivante) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

La saisine du Médiateur peut s'effectuer en adressant un courrier à l'adresse suivante :

#### ■ Le Médiateur auprès de Société Générale

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense cedex 7

Ou en déposant une demande par voie électronique sur le site internet du Médiateur :

#### ■ [www.mediateur.societegenerale.fr](http://www.mediateur.societegenerale.fr)

Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, Société Générale s'engage par avance à la mettre en œuvre sans délai.

## Charte de la médiation Société Générale

Société Générale a mis en place une procédure de médiation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients, en application des dispositions du titre V du Livre I du code de la consommation et des articles L316-1 et L614-1 du code monétaire et financier, ainsi que de la présente charte.

**Article 1 :** Le Médiateur est désigné, sur proposition de Société Générale, par l'organe collégial constitué par le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) en application de l'article L.614-1 du code monétaire et financier et exerce sa mission pour une durée de cinq ans. Il est inscrit sur la liste des médiateurs de la consommation établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation.

Aucun lien hiérarchique ou fonctionnel n'existe entre Société Générale et le Médiateur, il dispose d'un budget distinct et suffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission. Il agit en toute indépendance et ne peut recevoir aucune instruction des parties.

La fonction de Médiateur est assurée actuellement par Monsieur Yves Gérard.

**Article 2 :** Le Médiateur peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service Relations Clientèle ont été exercés ou, en cas de non réponse de la Banque à l'un de ces recours, après un délai de deux mois.

**Article 3 :** Le Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit...), de services de paiement, d'émission et de gestion de monnaie électronique, de services d'investissement, d'instruments financiers et produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance.

Les litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que leur commercialisation seront transmis au Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance par le Médiateur, qui en informera le demandeur en lui précisant les qualités et coordonnées de ce nouvel interlocuteur.

En matière de services d'investissements, d'instruments financiers et produits d'épargne, les clients peuvent saisir, s'ils le préfèrent, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) à l'adresse suivante : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), lequel traitera le différend conformément à sa propre charte.



Sont exclus de la compétence du Médiateur les différends mettant en jeu la politique générale de la banque notamment en matière de prix, d'ouverture et de clôture de compte, ou de décision d'octroi et de rupture de crédit.

Le Médiateur ne peut être saisi dès lors que le même litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal. Il ne peut de même être saisi lorsque la demande est manifestement infondée ou abusive, ou que le client a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la banque.

Le Médiateur reste toutefois compétent pour examiner les requêtes présentées par le bénéficiaire d'une procédure de surendettement à l'exception des demandes portant sur les mesures édictées par le juge et/ou la commission de surendettement.

Il sera libre d'accepter ou de refuser toute demande d'extension de son champ de compétence qui pourrait lui être soumise sur la base d'un accord préalable entre la banque et son client.

**Article 4 :** Le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce sous forme écrite en langue française.

Les parties peuvent se faire représenter par un avocat ou assister par un tiers de leur choix et à leurs frais. Chaque partie peut solliciter l'avis d'un expert à ses frais également.

La saisine du Médiateur peut s'effectuer :

- Soit par le client, en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Le Médiateur auprès de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense CEDEX 7 en déposant une demande par voie électronique sur le site internet du Médiateur :

[www.mediateur.societegenerale.fr](http://www.mediateur.societegenerale.fr)

- Soit par Société Générale qui recueille au préalable l'accord du client.
- Soit par le Médiateur lui-même, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes.

**Article 5 :** Dès réception de la demande, le Médiateur statue sur la recevabilité de celle-ci et en cas d'irrecevabilité, en informe le client dans un délai de trois semaines. Si la demande est recevable, le médiateur en informe les parties dès réception des documents sur lesquels la demande du client est fondée.

**Article 6 :** Le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions respectives du client et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à donner un avis motivé fondé en droit et/ou en équité.

Le Médiateur communiquera son avis motivé dans un délai de 90 jours à compter de la date de la notification de réception des documents sur lesquels est fondée la demande du client. Ce délai peut être prolongé à tout moment par le médiateur en cas de litige complexe et en avise les parties.

**Article 7 :** Société Générale s'engage par avance à se conformer aux avis émis par le Médiateur et à le tenir informé en cas de difficulté de mise en œuvre.

Le client est en revanche libre d'accepter ou de refuser la proposition du médiateur, étant entendu que la participation à la médiation n'exclut pas la possibilité d'un recours devant une juridiction que l'avis émis par le médiateur en droit et/ou en équité peut-être différent de la décision rendue par un juge et que son acceptation l'engage au même titre qu'un contrat.

Le client dispose d'un délai d'un mois suivant la date d'envoi de l'avis pour signifier au médiateur sa décision d'accepter ou de refuser sa proposition.

**Article 8 :** La médiation prend fin :

- Dès l'envoi de l'avis émis par le médiateur,
- En cas de décision par le client ou la banque de mettre un terme à la médiation.

**Article 9 :** La saisine du Médiateur entraîne la suspension, jusqu'à la signification de son avis, de toute action initiée par Société Générale, à l'exception de celles intentées à titre conservatoire. La Médiation suspend également les délais de prescription pendant cette même durée.

Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord du client et de la banque.

Toutefois, l'avis du Médiateur peut être produit par le client ou par la banque devant les tribunaux.

**Article 10 :** Le Médiateur est tenu au secret professionnel.

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services d'assistance technique destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants : banque électronique, monétique, assurances de personnes, épargne dans l'entreprise. Bien entendu, votre Conseiller de Clientèle reste votre interlocuteur privilégié pour toute information complémentaire.

## Services de banque électronique (internet et télétransmission) et certificats électroniques

- Assistance Sogecash Net : **0 825 041 040** Service 0,15 € / min + prix appel
- Télétransmission Sogestel : pour la mise à disposition des relevés  
Contacter le SAU Servitel (appel non surtaxé) : 01 42 14 82 07
- SAU Sogetrade & Services (appel non surtaxé) : 01 42 14 31 31  
sav.sogetrade-services@socgen.com

Aide en ligne pour le paramétrage et l'utilisation au quotidien de votre outil Sogetrade & Services. Service internet de mise en place et suivi de vos crédits documentaires, remises documentaires, lettres de crédit stand-by, garanties internationales et cautionnements France.

## Monétique

- Opposition Cartes (appel non surtaxé) : 33 (0) 9 69 39 77 77  
Service Opposition Cartes pour mettre en opposition la Carte du titulaire en cas de perte ou de vol.
- Service Cartes (appel non surtaxé) : 33 (0) 9 69 39 33 39  
Service Cartes pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes.
- Progecarte autorisations : **0 825 040 040** Service 0,15 € / min + prix appel  
Service Autorisations de Société Générale pour obtenir une autorisation de paiement ou vérifier la validité d'une carte.
- Assistance Monétique Commerçants : **0 825 067 068** Service 0,15 € / min + prix appel  
Le service d'information monétique de Société Générale est à votre disposition pour tout renseignement sur vos solutions d'encaissement par carte bancaire.

## Dirigeant/assurances de personnes

- Assurance Pallia homme clé  
Contacter le SAU Sogecap (appel non surtaxé) : 0969 362 362

## Épargne dans l'entreprise

- Andante Multisupports et Palissandre entreprises  
Contacter le SAU Sogecap (appel non surtaxé) : 0969 362 362
- Plans d'épargne salariale Arcancia (PEI et PERCO) Contacter le SAU Arcancia  
- Salariés (appel non surtaxé) : 0969 321 521  
- Employeurs : **0 892 681 627** Service 0,15 € / min + prix appel

## LEXIQUE

Des heures limites existent pour le traitement des opérations. Elles vous seront indiquées par votre agence sur demande.

**Avenant :** modification d'un contrat.

**BIC (Business Identifier Code) :**

identifiant international d'une banque.

**Calendrier CORE :** jour d'ouverture du système d'échanges français CORE (**C**ompensation **R**etail).

**Certificat électronique :** permet de sécuriser les échanges de données sur Internet en garantissant l'authentification de l'émetteur, l'intégrité des données transmises, la confidentialité des données, la non-répudiation des actes.

**COFACE :** compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.

**Commission de mouvement :**

commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.

**Frais de tenue de compte inactif :**

frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes durant cette même période.

**Groupe Société Générale :**

Société Générale, Crédit du Nord et leurs filiales en métropole, Dom et COM.

**IBAN (International Bank Account Number) :** identifiant international d'un compte.

**Information annuelle des**

**cautions :** renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en faveur d'un de nos clients exerçant une activité professionnelle. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

**Intérêts débiteurs :** intérêts calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur.

Pour les comptes en euros, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L.313-1 et suivants et articles R.313-1 et suivants du Code de la consommation, et L.313-5-1 du Code monétaire et financier, catégorie "Découverts en compte" pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au Journal Officiel.

Une notice "Information générale des emprunteurs sur les taux

maxima autorisés en France” est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos agences.

**Mobilisation de crédit documentaire :** opération permettant d’obtenir par anticipation les fonds d’un crédit documentaire. Cette opération suppose que le règlement intervienne dans les 12 mois et que la Société Générale ait confirmé ce crédit documentaire et qu’elle ait reconnu les documents présentés comme conformes.

**Option “Net de frais pour le bénéficiaire”, encore appelée option “OUR” :** option par laquelle le donneur d’ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d’un virement. Cette option ne peut être utilisée que pour les virements vers un pays ne faisant pas partie de l’EEE<sup>(1)</sup>.

**Prélèvement SEPA et prélèvement SEPA B2B :** opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n’importe quel pays de la zone SEPA.

Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa

banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L’autorisation de prélever est valable pour le mandat en question ; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s’il a plusieurs contrats commerciaux.

Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques.

**Séquence :** une séquence est un regroupement d’opérations de même nature (virements, LCR/BOR...) et mêmes caractéristiques notamment la même date d’exécution, à l’exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.

**Virement urgent :** virement échangé en interbancaire à J, date de remise.

**Virement de trésorerie :** virement intra-groupe entre comptes prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J (jour de remise des instructions).

**Virement permanent :** virement automatique à périodicité fixe.

**Virement non domicilié :** nécessitant des recherches pour identification du bénéficiaire.

(1) Voir la définition de l’EEE p. 54.

# CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES

## ■ Pays de la zone Euro

La zone Euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. À ce jour il s'agit de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

## ■ Pays de l'Union Européenne (U.E.)

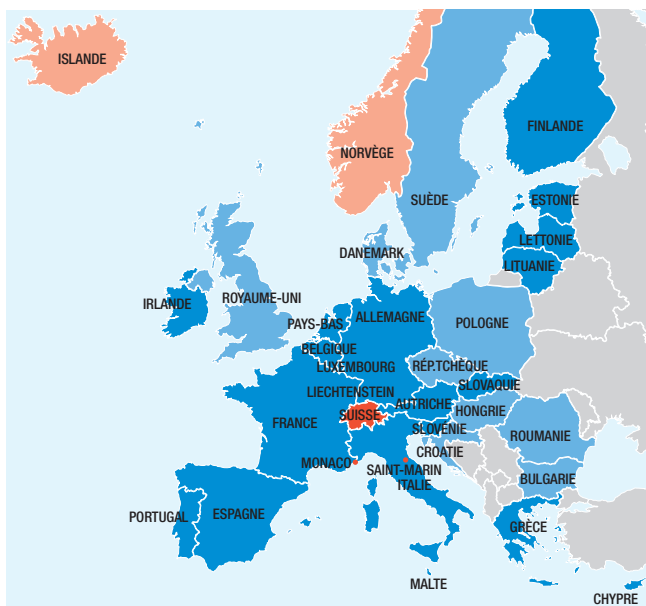
Pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

## ■ Pays de l'Espace Économique Européen

Pays de l'Union Européenne, Liechtenstein, Islande, Norvège.

## ■ Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

Pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint Marin, Suisse.



■ Pays de la zone Euro  
■ Pays de l'Union Européenne

■ Pays de l'Espace Économique Européen  
■ Pays de la zone SEPA



# À VOS CÔTÉS



pour vous informer



**CONTACTEZ**

**votre conseiller** en agence



**CONNECTEZ-VOUS**

**associations.societegenerale.fr**  
**entreprises.societegenerale.fr**

 **SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Société Générale S.A., au capital de 1 007 799 641,25 EUR - Siège social 29, bd Haussmann 75009 Paris - Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 - 552 120 222 RCS Paris - Studio Société Générale 17000 - Réf. : (G) 512502 - 01/2016.



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

Ce document a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. Société Générale est membre fondateur d'Ecofolio et participe au recyclage du papier.